

Ministère d'Etat.

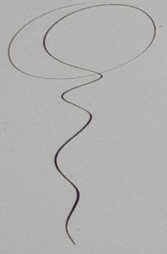
Paris, le 22 mars 1854.

Secrétariat général.

Section des
Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie Impériale
de France à Rome.



Monsieur le Directeur, j'ai reçu, joints à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 février dernier, le bordereau et les pièces justificatives à l'appui des dépenses de l'Académie Impériale de France à Rome, pendant le 4^e trimestre 1853.

Ce bordereau constate un excédant de dépense sur la recette de 3.783^{fr} 47^{cs} lequel, au moyen de la recette des revenus ordinaires à inscrire au compte général de l'exercice 1853, se trouvera réduit à 2.558^{fr} 89^{cs}.

Le bordereau dont il s'agit a été examiné, et cette première vérification en a fait connaître la régularité et l'exactitude.

Vous pouvez donc procéder à l'établissement du compte général de 1853, que je vous prie de m'adresser le plus tôt possible.

Agnez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre d'Etat.

Delucis Mdlj

Série B, n° 2.

M. Schnetz, Directeur de l'Académie Impériale
de France à Rome.